



Erreur de la banque lors d'une saisie attribution

Par maziere regis, le 11/12/2016 à 16:26

le 7 décembre je me rends dans une agence bancaire autre que celle qui tient mon compte pour effectuer un virement. La personne me répond qu'elle ne peut le faire car une saisie attribution est en cours sur mon compte. Je n'étais pas au courant de cette procédure car mon agence ne m'avait pas informé. Le personne me précise que cette saisie date de la veille. Suite à cela, je me connecte sur mon espace bancaire via internet, rien à signaler. J'appelle mon conseiller qui me répond que en effet, depuis la veille je suis en saisie bancaire. Je m'étonne auprès d'elle d'avoir pu retirer le matin même une somme d'argent en liquide dans une agence du groupe avec une carte electron d'un montant de 950 €. Réponse de ma conseillère: cela a du se croiser donc ça apparaîtra comme un découvert sur votre compte et je ne peux rien vous dire de plus. Donc samedi, je me rends dans mon agence pour en savoir plus mais ma conseillère n'est pas disponible et j'obtiens juste par la personne de l'accueil que le montant bloqué est de 1600 € et que la situation de mon compte est à -1000€ compte tenu du retrait fait. Je m'étonne de ce fait et lui montre avec mon téléphone portable que mon compte montre un solde positif de 720 € et que aucune information de saisie n'apparaît. il me répond qu'il en parlera à mon conseiller qui me rappellera dès que possible. Celle ci me rappelle et me dit sèchement que elle n'a rien à dire de plus que lorsque je l'ai appelé la première fois et qu'il est inutile de déranger le personnel d'accueil pour cela. D'où mes questions:

- Si une banque laisse une opération passée alors que je n'ai pas l'information, est elle responsable ou dois je subir les problèmes de découvert y afférant?
 - La banque dit avoir donné le montant correspondant à la totalité de mon compte sans reste à vivre ou ISB et me dit de voir avec l'huissier pour obtenir ce montant. Hors je devais faire un virement et honorer un prélèvement qui restait dans ce montant et qui va être rejeté. Que dois je faire pour que la banque rectifie le montant de la saisie auprès de l'huissier???
- Merci de vos réponses rapides car je suis vraiment coincé aujourd'hui.

Merci de vos réponses rapi